

# Le Lien Trigancois

I N F O R M A T I O N S & C O M M U N I C A T I O N S

## DANS CE NUMÉRO :

EDITO	1
AGENDA	2
COMITÉ DES FÊTES	3
ECAV	4
NOTRE DAME DE SAINT JULIEN	5
INFOS MAIRIE	7
RÉFLÉCHISSONS	7
RUBRIQUE CIVISME	8
DÉCHARGE SAUVAGE	9
AAACPPT	10
RECENSEMENT	11
LES SOBRIQUETS	12
INFOS PRATIQUES	13

## EDITO

A pas menus , à pas menus...le bel automne est revenu... sans qu'on s'en doute.

Il est venu par la grand' route habillé d'or et de carmin..."

*(emprunté au poème de Raymond RICHARD).*

Après une belle période estivale qui a été profitable à tous les trigançoises et trigançois, le temps des récriminations est venu, le manque de civisme de la population en fait bondir plus d'un!

Maintenant, nous allons tranquillement vers la fin de l'année.....le temps de se faire recenser... et Noël sera vite arrivé pour mettre des étoiles dans les yeux des enfants, des parents..et des grands parents...

*L'équipe du CCAS*

## LE LIEN TRIGANCOIS

Mairie de Trigance  
Place St Michel  
83840 TRIGANCE

Téléphone : 04 94 76 91 01  
Télécopie : 04 94 76 92 44  
Messagerie :  
mairie.de.trigance@mcom.fr



## A G E N D A

**Samedi 17 novembre**

Soirée engagé

**Tous Au Larzac***20h30 - Salle culturelle***Novembre**

Loto

**Des Associations***20h30 - Salle culturelle***Décembre (Sous réserve)**

Découverte du

**Bandessinerama**

Pour les enfants

*20h30 - Salle culturelle***Samedi 8 mai 2013**

Fête

**De la St Michelet****PROJET D'UNE FÊTE  
DES ASSOCIATIONS**

**Plusieurs personnes de la vie associative ont souhaité organiser ensemble une fête.**

Le 06 octobre 2012 une 1<sup>ère</sup> réunion des 8 associations a eu lieu.

Étaient présents,  
Michel Bernard le  
comité des fêtes,  
Alain Crozals Es-  
pace culturel Artu-  
by Verdon, Maud



Leclerc et Luc Martinez le Collectif entre là, Michel Pélissier sauvegarde du patrimoine, Nigris Richard, Attard Jean Francois, Pozzo Eric, société de chasse, Varagnac Christian conseiller municipal et le Trigance Olympique Club, Codretto Jean-Paul et Suzanne Rouvier, les récampadis, Albert Gerriet été théâtral, Michel Giuliano conseiller municipal, en charge de la vie associative.

Ce projet a fait l'unanimité des participants et la date retenue est le :

**samedi 29 et le dimanche 30 juin 2013.**

Lors de cette fête est prévue, initiation au ping pong, boules, salon de la chasse, conférences, théâtre, musique, visite guidée, ciné club, etc.....

Le désir est de montrer la vitalité et la richesse de la vie associative à Trigance, dans un agir ensemble. Naturellement nous vous tiendrons au courant du programme définitif de ces journées.

Sous réserve d'erreurs ou d'omissions

## COMITE OFFICIEL DES FÊTES DE TRIGANCE

La fête de la St Roch, manifestation phare, organisée par le comité des fêtes de Trigance, avec le soutien de la municipalité de Trigance et du Conseil Général a connu une nouvelle fois un grand succès. C'est vers ces partenaires que vont nos 1<sup>er</sup> remerciements.

Marché paysan, organisé par la chambre d'agriculture du Var, théâtre pour les enfants et spectacle déambulatoire dans les rues par l'Été Théâtral, bals populaires, ballades en poneys, jeux pour enfants et adultes, jeux de boules et scrabble, etc..., par le COF, toutes ces animations sont gratuites.

Le comité des fêtes s'efforce de présenter un programme éclectique, répondant aux attentes de chacun et maintenant la tradition.

La synergie trouvée entre les différentes associations prouve que l'on peut réaliser ensemble de belles choses.

401 joueurs de boules, 7 de scrabble, se sont adonnés aux joies de la compétition amicale.

Les orchestres Laureve et XXELLE, ont créé une ambiance festive pour le plus grand bonheur des jeunes, moins jeunes et des plus anciens. C'est l'essence même des bals, de réunir toutes les générations.

Toute l'équipe a une nouvelle fois réussi à régaler plus de 300 convives lors du traditionnel aïoli de clôture. A noter cette année parmi les invités la présence du Sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan et le vice président de la région PACA en charge de la forêt.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette manifestation, le service technique de la mairie et les employés de la COM COM.

Nous n'oublions pas tous les donateurs, anonymes, commerçants et artisans, sans eux no-



tre manifestation n'aurait pas le même éclat. Cette fête est aussi la leur et ils prennent toute leur place. Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont participé aux différentes animations. La fête est un instant de partage et de convivialité.

Afin de pérenniser cette manifestation et lui donner un nouvel élan il serait souhaitable d'élargir le cercle des bénévoles.

Le comité se félicite du déroulement serein et amical des festivités. Aucun incident n'est venu troubler la bonne humeur et l'excellente ambiance du crue 2012.

Le Comité Officiel des Fêtes de Trigance, Bernard Michel, Dossolin Gérard, Espinosa Marie-Josée, Codretto Jean-Paul, Mouren Marcel, Marie-France et Armand Peix, Varagnac Daniel, Varagnac Christian, Chevalier Philippe, Vizios Agnes.

### Prochaines manifestations :

- Loto des associations courant novembre
- Fête de la St Michelet le 08 mai 2013.

COMITE OFFICIEL DES FÊTES DE TRIGANCE

Hôtel de Ville

83840 TRIGANCE

**PROGRAMME ECAV 2013****COMPTE RENDU DE LA SAISON 2012**

Concernant la triple exposition des peintres de l'Ecole de peinture de Trigance :

- Robert Biagioli environ 1200 visiteurs sur 3 semaines.
- Robert Patier à St Maymes, environ 300 visiteurs sur 3 semaines.
- Juliette Meize à la galerie Mélusine, environ 600 visiteurs.
- Pour la conférence sur les arts premiers il y eut une quarantaine de spectateurs.
- Pour le spectacle lecture de textes sur l'art et la beauté, 80 spectateurs.
- Pour la pièce jouée par le théâtre du Luxembourg, 60 spectateurs.

Pour le récital de piano, 70 personnes.

Beaucoup de monde aux deux vernissages : chaque fois une centaine.

Le public est fidèle et de plus en plus jeune.

L'Ecole de Peinture de Trigance assoie sa renommée.

Je tiens à souligner tout particulièrement l'enthousiasme grandissant du public fidèle et les magnifiques prestations du collectif « Entre là » à St Maymes, dans ce cadre superbe et qui ont touché les 80 spectateurs présents, ainsi que la très grande prestation des acteurs du théâtre du Luxembourg et l'immense émotion produite par le jeu du pianiste Joël Houloubek avec les œuvres d'Hartman durant le récital de Moussorgski « Les tableaux d'une exposition », moment rare du niveau des plus prestigieuses salles de concert parisiennes et le brio avec laquelle toute la technique était assurée bénévolement par Philippe Troin.

**PROJETS 2013**

- Exportation de l'exposition globale des 7 peintres de l'Ecole de Peinture de Trigance au musée des ATP de Draguignan, d'avril à octobre 2013, ainsi que les grandes reproductions sur bâches et les kakemonos.
  - Préparation d'une exposition en 2014 au centre culturel de St Raphaël.
  - Projet auprès du musée d'art contemporain de Toulon.
  - Et toujours à l'étude, le projet d'une fondation Ecole de Peinture de Trigance. Je tiens à souligner ici le fort impact de communication que représentent ces exportations d'expositions pour Trigance, le canton, le Var.
  - Participation à la fête des associations du 29 et 30 juin 2013.
- Projets à la salle culturelle, saison 2013 (du 10/7 au 10/8) :
- Exposition de l'œuvre lithographique de Christian Meize et de Marcel Caula
  - Conférences sur la verrerie et l'histoire locale
  - Séance de cinéma/débat.

**Espace culturelle Artuby Verdon**

Mr Alain CROZALS.

Fontaine Basse .83 840 Trigance

Tél : 06 88 73 77 60 / 09 66 81 02 16

Mail : alain-crozals.trigance@voila.fr

Blog facebook <http://exposition-trigance2010.blogspot.fr/>

## NOTRE DAME DE SAINT JULIEN

**Un lieu chargé de siècles**

Dans le précédent Lien nous vous faisons part du « réveil » de cette association créée en novembre 1988 et des nouveaux projets.

Le stand tenu le 14 août dernier jour de la fête du terroir a permis de constater que le projet de restauration de la Chapelle et du site de Notre Dame de St Julien motivait les Trigançois puisque dans cette seule journée nous avons recueilli plus de 50 adhésions. Par ailleurs la souscription parrainée par la Fondation du Patrimoine a été également bien accueillie. Ce sont à ce jour un peu plus de 3000 euros qui ont été récoltés. La Fondation du Patrimoine qui privilégie les projets soutenus par la population locale a déjà pour 2012 fait un don de 2000 euros directement au maître d'œuvre qui est la commune de Trigrance.



Le pique-nique sur le site de la chapelle envisagé fin septembre a été reporté au printemps (avril ou mai) au programme en plus du repas découverte du site et débroussailler, tailler, dégager des "restanques" écroulées, prévoir sécateurs, scies, débroussailleuses tronçonneuses (Nous vous tiendrons informés) Les travaux sur le bâtiment ne débuteront pas avant 2013, travaux encadrés par l'Ecole d'Avignon déjà connue à Trigrance (restauration du pont de Sautet) En définitive que de bonnes nouvelles!

J'ai été personnellement surpris de découvrir que beaucoup d'entre nous ne connaissait rien sur ce lieu, peu facile d'accès, le vieux chemin face au village autrefois emménagé en "pas d'âne" a besoin d'être "toileté" La commune étudie la mise en état d'un chemin carrossable discret et barré qui permettrait d'accéder près de la chapelle pour des travaux ou des personnes handicapés.

Notre Dame comme l'appelaient les anciens, juchée sur cette petite colline autrefois appelée "le Puy" faisait partie d'un prieuré. Si l'on sait que l'abbaye de St Victor dès le 9ème siècle (814) possède des domaines à Trigrance dont la chapelle de St Julien. C'est seulement à partir de 1056 qu'un document parle de la chapelle de Notre Dame de St Julien. Il est parfois question de Notre Dame et St Julien ce qui amène certains historiens à en conclure qu'il y avait deux chapelles.

(Saint Julien est un soldat romain appartenant à la fameuse légion thébaine, martyrisé avec ses compagnons d'armes sous Dioclétien pour avoir refusé de renier sa foi chrétienne. Venu d'Egypte, son culte a dû être apporté par Jean Cassien venu d'Egypte lui aussi, un des premiers à avoir introduit en Provence la vie monastique. Des éléments sculptés autour de la porte de l'ermitage seraient des réminiscences coptes (dessins géométriques et symboles phalliques)

La chapelle a du connaître bien des vicissitudes, c'est ce qu'il ressort d'une étude approfondie du bâtiment faite par Philippe Mattas.

Incendiée pendant les guerres de religion (hypothèse probable) elle est restaurée au 17ème siècle (1644) une pierre de réemploi sur la façade en témoigne elle est flanquée d'un ermitage. En 1635, « Le service de la chapelle se fera les dimanches et jours de fêtes sous peine pour le Prieur d'y être contraint par voie de justice. En 1646, suite à la délibération du conseil le prêtre Pierre Cartier (un très arrière gd. oncle!) est chargé de procéder à la réparation du chemin qui conduit à la chapelle. « Ce travail incombe aux villageois eux-mêmes et ceux qui ne voudront y aller paieront la somme de 5 sous par homme et 2,5 par femme... » En 1656, un ermite choisit de s'y retirer dans le même temps le conseil décide « d'acheter sur les fonds des confréries de Trigrance, un habit destiné à l'Hermitte » (le dernier Hermitte qui s'appelait Michel Caillet est mort vers 1910, il était vannier, mon arrière-grand-mère me racontait qu'il venait tous les soirs à la Clape chercher la soupe et que lorsqu'une poule mourrait, ils allaient l'enterrer de nuit pour éviter que le « frère » ne la mange Les temps étaient durs !!!

Voici encore ce que nous révèle l'estimation des biens de l'Eglise faite le 30 septembre 1791: « La Chapelle de St Julien plus un autre petit bâtiment ruiné à côté servant anciennement d'ermitage. Les terres du ci-devant prieuré sont possédées par Antoine Aycard régisseur. La chapelle menace ruines ! Surface 31 cannes- revenu 18 £ moins les frais -Estimation 342 £ 10 sols avec une parcelle dite « le cimetière »

Le 27 mars de la même année « l'assemblée des officiers municipaux et Jean-Joseph Antelme maire, réunis dans la chapelle de ND du Bon secours (St Clair) exprime le désir de la Commune d'empêcher la vente de la chapelle de ND de St Julien englobée dans les biens du prieuré.

C'est le vœu le plus cher de tous les habitants. La commune a fait le vœu d'une procession qui était fixée au 15 août. Elle fait une offre de 100 £ (livres) pour les enchères en attendant de pouvoir justifier d'un titre de propriété. D'autre part les habitants de ce lieu et même beaucoup d'étrangers ont une dévotion particulière à

## NOTRE DAME DE SAINT JULIEN - SUITE

cette chapelle.... »

A nouveau restaurée vers 1860, le conseil de fabrique (sorte de conseil paroissial nommé par la commune) du pour ce faire vendre les ruines de la chapelle Ste Marguerite (aujourd'hui remise délabré sur le chemin d'Entrevierge. ) A cette date les murs furent surélevés et l'autel inversé passât de l'est à l'ouest, là où se trouve la porte d'entrée actuelle.

La porte de la chapelle, alors à claire-voie fut installée à St Roch où elle est toujours. A son emplacement on peut remarquer l'ancien seuil en forme de croix de Tau (St Victor - les Cassianites) Il est presque certain que l'abside se trouvait plus en avant, là où se trouve une grande croix de bois. Seuls de vrais sondages nous en apporterons la preuve.

L'intérieur renferme la tombe des chapelains du château qui avait pour charge le service de la chapelle En effet, et jusqu'en 1791, la commune verse au chapelain du château une pension de 166 livres issue d'un legs de Mme de Trigance ,un autre legs de 600 livres datant de 1697 fait par Claude de Demandolx chevalier de Malte rapporte 30 livres par an pour qu'une messe hebdomadaire y soit célébrée pour le repos de son âme .

Une statue de St Isarn grand réformateur de St Victor à Marseille nous rappelle qu'il vint ici, une tradition orale affirme qu'il y séjourna en retraite ... nous sommes au 9eme siècle.

Il fut appelé à Demandolx dont le château était régulièrement frappé par la foudre , il était invoqué à Trigance pour la même raison « St Isarn, Ste Fleur, la Croix de mon Sauveur quand l'orage grondera ,de la foudre préservez moi » Il y a une cinquantaine d'années j'y ai vu dans un vieux placard une grande quantité de livres et parchemins qui nous en aurait dit plus. Ils ont hélas été volés il y bien longtemps !

Que dire encore de l'autel probablement d'époque restauration sinon Louis 16 surmonté d'un dais supporté par des anges polychromes inscrit à l'inventaire comme étant du 17 eme siècle. La grande toile de l'Assomption restaurée il y a 20 ans par Robert Biagioli date du 18 eme siècle .on y voit au pied de la vierge une petit personnage vêtu de rouge (couleur du martyr) à la romaine ce doit être Saint Julien !

A l'extérieur, les travaux du bassin du forage des Près de Français , il y a quelques années ont révélés de nombreuses tombes à « tegula » (tuiles gallo romaines) prouvant si besoin était l'ancienneté du lieu.de même qu' une petite croix wisigothique dans un champ sous la chapelle En contrebas de la chapelle se trouve l'ancien cimetière remontant à l'époque où étaient inhumés les habitants nombreux de ce quartier (hameaux de Chagon, de la Gabelle , Rebuy, Carbonelle , Rigau, etc..) Un peu plus haut, un creux dans le sol indique la fosse où l'on inhumait les enfants mort-nés. (Notre Dame de St Julien aurait été comme ND de Beauvoir à Moustiers une « chapelle de répit » où l'on apportait ces enfants pour les déposer au pied de la Vierge, sur l'autel, dans l'espoir que, par une grâce attachée au lieu, ils revivent un instant pour être baptisés.)

Il y a encore beaucoup de choses à raconter et à découvrir sur ce lieu

Pour une prochaine fois !

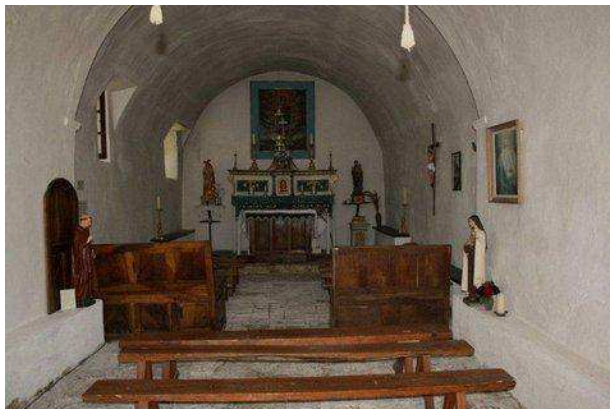
L'association voudrait remercier toutes celles et ceux qui ont déjà œuvré pour ce beau projet.

Les travaux s'étaleront sur deux ans Venez nous rejoindre si vous ne l'avez pas encore fait C'est important si nous voulons avoir « du poids ! »

Vous trouverez des bulletins d'adhésion et de souscription dans les commerces du village ou en Mairie. Je vous rappelle que les dons à la fondation du Patrimoine (allez sur le site de la Fondation du Patrimoine Trigance y est en bonne place vous pouvez même faire des dons en ligne !) Les dons bénéficient d'une déduction fiscale de 66% et seront intégralement reversés à la commune de Trigance pour compléter le financement des travaux de restauration.

Rendez-vous donc au printemps, merci à tous et joyeux hiver !

Le Président, Michel Pellissier



## I N F O S M A I R I E



**Le 13 août 2012, la municipalité a organisée une réunion publique sur "la démarche d'adressage".**

Rue de  
Trigrance

Cette démarche va concerner la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Aussi pour toucher le maximum de personnes, le conseil municipal avait choisi cette date propice, car à cette époque, veille de la fête de la St Roch, le village affiche généralement complet.

Cette réunion avait été annoncée dès juin par l'intermédiaire du journal d'infos le LIEN TRIGANÇOIS.

Nous tenons à remercier les participants à cette réunion, qui se sentent concernés par la vie quotidienne de notre village.

Nous remercions également les personnes qui se sont portées volontaires pour aider les services municipaux et les conseillers municipaux en charge de l'adressage.

La municipalité vous fera connaître les suites de cette démarche par tout moyen de communication.

## R É F L É C H I S S O N S E T P A R L O N S E N

Revons, rêvons.....

Il en restera toujours quelque chose....

I have a dream disait Martin. Bien plus modestement, moi aussi j'en ai fait un.

J'étais tranquillement installé à la terrasse du bar de notre village, dégustant ma bière fraîche et méritée.

Mon odorat était réjoui par une bonne odeur de pain. Mais autre chose flattait mon nez.

Mon ouïe s'apaisait face aux chants des oiseaux installés dans le platane. Mais autre chose caressait mes oreilles.

Ma vue se régala de contempler ces vieilles pierres habilement rejointées par une main experte. Mais autre chose faisait briller mon regard.

A ma gauche, à ma droite, au dessus, au dessous, en face, derrière, aucune tôle, aucun plastique emboutit, aucune souillure d'huile usagée sur le sol, aucun ronflement sourd, aucun claquement de portière, aucun autoradio vociférant.

Pas une bagnole sur la place Honoré Giraud.

Et nous n'étions pas le 15 Août à 5 heure du matin. Non, juste un jour ordinaire de semaine d'automne.

Au réveil, face à mon café fort, je réfléchissais à ce rêve. A ce magnifique rêve.

Je me disais que tout le monde n'avait pas forcément un esprit révolutionnaire, et que lancer un « aucune voiture dans le centre du village » aurait un jet de pierres comme réponse.

Alors soyons réformistes, et réfléchissons ensemble à moins, beaucoup moins, vraiment beaucoup beaucoup moins de bagnoles dans notre zone de bonheur et de paix, dans notre lieux de rencontres et de discussions, sur cette place où l'on s'approvisionne, où l'on rigole et où l'on festoie.

Réfléchissons et parlons en.

Franck  
fmc@no-log.org



## R E M E R C I E M E N T

L' épicerie chez César donne les jus de fruits du premier trimestre à l'école de Trigrance un grand merci pour les enfants"

L' équipe du lien



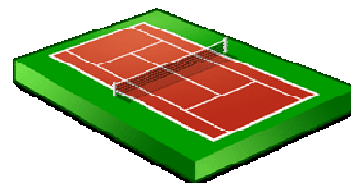
## RUBRIQUE CIVISME

## TERRAIN MULTISPORTS

Nous avons un tennis tout neuf.

Afin de pouvoir en profiter longtemps chacun est prié de respecter ce lieu et ne s'en servir que pour l'usage auquel il est destiné.

D'éviter tout autre usage( vélos - skate - roller) pour le garder en l'état



## EXCRÉMENTS CANIN

Christian VARAGNAC, nous signale que l'employé municipal qui nettoyait les abords du village, avec la débroussailleuse à fil, a eu la désagréable surprise d'être éclaboussé par des excréments d'animaux. Nous demandons à la population de faire acte de civisme en ne laissant pas divaguer leurs chiens et en ramassant les crottes de leurs animaux.

*(Article 211-19-1 du Code Rural : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité)"*

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Nous vous rappelons que le panneau d'affichage qui se trouve à l'entrée du village est réservé aux associations et pas aux annonces commerciales, qui seront tolérées seulement hors période estivale, les 4 mois d'été, s'il y a de la place. (pas d'affichage anarchique).

Nous vous remercions d'en tenir compte.





**D É C H A R G E   S A U V A G E**

Afin de continuer à vivre dans un village exceptionnel, afin de continuer à préserver cette nature sauvage et unique, je vous invite à faire preuve de respect de l'environnement et de civisme dans le village.

La décharge étant fermée suite à ce non-respect des lieux, dénoncez tout type d'abus devant le portail canapés et autres détritiques).

Nous avons la chance d'avoir un service « encombrants » à la communauté de communes qui est efficace juste en donnant un coup de téléphone.

Merci de respecter cette interdiction pour le bien et la vue de tous.



Violaine Souilhol

**Que dit la loi sur les décharges sauvages : les sanctions**

Voilà donc les sanctions encourues par ceux qui jettent des détritiques par terre ou déposent des dépôts sauvages à l'aide d'un véhicule :

**Article R632-1**

*Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.*

*Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.*

**Article R635-8**

*Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.*

*Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.*

*La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.*

Liens utiles :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4CE877C65DAD997A4642437E0761B666.tpdjo02v\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006419546&dateTexte=20120224&categorieLien=cid#LEGIARTI000006419546](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=4CE877C65DAD997A4642437E0761B666.tpdjo02v_2?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006419546&dateTexte=20120224&categorieLien=cid#LEGIARTI000006419546)

L'ASSOCIATION DES ARTISTES, ARTISANS,  
COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DU PAYS  
TRIGANÇOIS

## INVITATION

Pour la création de l'association des Artistes, Artisans, Commerçants et Producteurs  
du Pays Trigançois

### ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 à 15H

Salle culturelle de Trigrance



### Dans quels buts créer cette nouvelle association ?

- mieux se connaître, pour mieux se comprendre
- mieux appréhender, les difficultés, les besoins et les souhaits de chacun
- pouvoir imaginer et mettre en place des synergies entre nous
- être solidaires et donc plus forts pour faire vivre nos idées
- être plus inventifs et plus efficaces pour développer nos activités commerciales et artistiques :
  - \* dépliant publicitaires à 10 000 exemplaires
  - \* medias
  - \* animations
- être plus crédibles et plus forts pour participer aux décisions importantes concernant la vie de notre village sur des sujets tels que :
  - \* l'aménagement urbain
  - \* la signalétique
  - \* le stationnement
  - \* les investissements

Et d'une manière générale, rassembler les idées, les énergies et les volontés dans le but de rendre notre village encore plus Accueillant, plus Beau et plus Vivant !

### Venez tous et tentons l'aventure...

Le programme de cette réunion sera le suivant :

- vos idées sont les bienvenues
- définition du projet associatif
- nom de l'association
- lecture et approbation des statuts
- montant de la cotisation
- élection des membres du bureau

Si vous ne pouvez pas venir, signez un pouvoir à un collègue.

(Brigitte, Ilana, Marion, Jean Marc et Luc)

## RE C E N S E M E N T D E L A P O P U L A T I O N

## Enquête de recensement de 2013



Madame, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

**Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

<http://www.le-recensement-et-moi.fr/>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

**Visa n° 2009A001EC** du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2013**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

## LES SOBRIQUETS - M. MARCEL GIRAUD (LE VAL)

NEOULES / *NÉULE* - Lei Néulen ..... ( *lei Pescaire de chàmbrì de benitié* )  
 OLLIERES / *OULIERO* - Lei Oulieren ..... ( *lei Manjo – agasso* )  
 OLLIOULES / *OULÉURO* - Lei Ouliéuren ..... ( *lei Bagna vo lei Dansaire* )  
 PIERREFEU / *PÈIRO – FUE* - Lei Pèirofuequen ( *lei Rima vo lei Cingla / lei Brulo – sorcié* )  
 PIGNANS / *PIGNAN* - Lei Pignansié - Lei Pignanèn ( *lei Bras – carga / lei Braio de papié* )  
 PLAN d' AUPS / *PLAN DE Z'AUP* - Lei Planèn ..... ( *lei Matinié* )  
 PLAN de la TOUR / *PLAN DE LA TOURRE* - Lei Plantourrian .....( *lei Marrit – can* )  
 PONTEVES / *POUANTE* – Lei Pouanten ..... ( *lei Figoun* )  
 PORQUEROLLES / *POURQUEIROLO* - Lei Pourqueiroulen  
 POURCIEUX / *POUCIÉU* - Lei Pouciéuren .... ( *lei Trueio si soulèion* )  
 POURRIERES / *POURRIERO* – Lei Pourrieren ..... ( *lei Pouarto-téule* )  
 PUGET sur ARGENS / *LOU PUGET* - Lei Pugetan .....( *lei Manjo – Limbert* )  
 PUGET- VILLE / *LOU PUGET* - Lei Pugetan ..... ( *lei Fouito – pouarc / lei Foutu – pouarc* )  
 RAMATUELLE / *RAMATUELO* - Lei Ramatuelèn .....( *lei Marrit – còrsou* )  
 RIANS / *RIAN* - Lei Riansen ..... ( *lei Manjo – amourò* )  
 REGUSSE / *REGUSSO* – Lei Regussen .... ( *lei Founfòni* )  
 RIBOUX / *RIBOU* - Lei Riboussen  
 ROCBARON / *ROCO-BAROUN* - Rouca-Baroun - Lei Rocobarounèn ... ( *lei Manjo – acuèrni* )  
 ROQUEBRUNE / *ROCO-BRUNO* - Lei Rocobrunèn .... ( *lei Sauto – Messugo* )  
 ROUGIERS / *ROUGIÉ* - Lei Rougieren ..... ( *lei Bajanet / lei Pouchu* )  
 ROUGON / Lei Rougounèn .... *Lei manjo aglan*  
 SAINT- ANTONIN / *SANT – ANTOUNIN* - Leis Antounieren  
 SAINT BAYON ( hameau de Comps ) / *SANT – BAIOUN* - Lei Sant-Baiounèn ... ( *lei Pèd gela* )  
 SAINT-CYR / *SANT CÈRI* - lei Sant Cerien  
 SAINT - JULIEN le MONTAGNIE / *SANT- JULIAN* - Lei Sant Julianèn ... ( *lei Gròssei – tèsto* )  
 SAINT- MANDRIER / *SANT-MANDRIÉ* - Lei Sant-Mandrierèn  
 SAINT-MARTIN de PALLIERES / *SANT-MARTIN* - Lei Sant – Martinèn ..... ( *leis Estuba* )  
 SAINT -MAXIMIN / *SANT-MEISSIMIN* - Lei Sant – Meissiminen  
 SAINT- PAUL- en-FORET / *Sant-Pau* - Lei Sant-Paulèn .... ( *lei Suço – limaço / lei Badarèu* )  
 SAIT-RAPHAEL / *SANT RAFÈU* - Lei Rafelèn ... ( *lei Mourre-blanc / lei Testo d'arenc* )  
 SAINT-TROPEZ / *SANT-TROUPÈ* - Lei Troupelèn - Lei Troupesen... ( *lei Manjo - daubo / lei Bravadaire* )

Rubriques proposée par Robert LIONS

Suite au prochain numéro

## INFOS PRATIQUES

TÉLÉPHONES  
UTILÉS

SAMU : 15  
POMPIERS : 18

COMPS/ARTUBY

POMPIERS : 04 94 76 90 56  
GENDARMERIE : 04 98 10 69 05  
MEDECINS : 04 94 76 90 02  
MAIRIE : 04 94 50 24 00  
LA POSTE : 04 94 50 96 83  
POINT INFOS : 04 94 50 24 05

TRIGANCE

MAIRIE : 04 94 76 91 01  
AGENCE POSTALE : 04 94 85 66 13

## DIVERS

**Décharge : LA DECHARGE MUNICIPALE A ETE DEFINITIVEMENT FERMEE PAR ARRETE MUNICIPAL N° 12-04 du 10 avril 2012.**

**Encombrants :** En téléphonant au 04 94 76 92 91

AGENCE  
POSTALE

LA POSTE



## Horaires d'ouverture

du 1 novembre au 30 avril : 9h00 à 12h00  
du 1 mai au 31 octobre : 8h30 à 11h30

MAIRIE DE  
TRIGANCE

Téléphone : 04 94 50 91 01

Courriel : [mairie.de.trigrance@mcom.fr](mailto:mairie.de.trigrance@mcom.fr)

Horaires d'accueil :

**Lundi - mardi - jeudi - vendredi**

9h - 12h et 13h30 - 17h30

**Mercredi**

10h - 12h et 13h30 - 17h30

**Jours de fermetures exceptionnel**

Affiché en mairie

ASSISTANTE  
SOCIALE  
DU CANTON

Contact au numéro suivant :  
04 94 50 46 46 pour RDV

## CLIC



Centre Local d'Information et  
de coordination Gérontologique.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél : 06 26 54 27 89 ou 04 94 50 42 26.

MISSION  
LOCALE  
DRACÉNIÉ  
VERDON

Provence-Alpes-Côte d'Azur  
notre région

## Bagnols pays de Fayence

chemin Collettes  
impasse Laugier  
83300 Draguignan

tel : **04.94.50.17.00**

fax : **04.94.50.97.09**

Courriel : [mission.locale.dracenie.1@cegetel.net](mailto:mission.locale.dracenie.1@cegetel.net)

Son rôle est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés sur des points tels que la formation, l'emploi, les prestations sociales, les loisirs..

Horaires de réception du public

Du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h .

POUR NOUS  
ÉCRIRE

Courriel : [ccas.lelien.trigrance@gmail.com](mailto:ccas.lelien.trigrance@gmail.com)

Adresse postale :

CCAS

Mairie de Trigrance

Place St Michel

83840 TRIGANCE

Si vous désirez recevoir par courriel le Lien Trigrançois, communiquez nous votre adresse courriel.